

Comité Technique Local CGT Finances publiques Charente-Maritime



Compte-rendu du CTL du 23 novembre 2021 :

L'ordre du jour de ce CTL était le suivant :

- Approbation des procès-verbaux des CTL des 14 et 23 juin 2021
- Ponts naturels (pour avis)
- 3 Information budget participatif (pour information)
- Information déploiement VoxUsagers (pour information)
- **6** Résultats de l'observatoire interne 2020 (pour information)
- **6** Fiches d'analyse qualitative TBVS de l'année 2019 et 2020 (pour information)
- **②** Campagne d'évaluation des risques 2019-2020 (pour information)
- Suppression des espèces Maintien des caisses résiduelles (pour information)
- Accueil du public Trésorerie des Établissements hospitaliers de Saintes (pour avis)
- Questions diverses

En préalable, nous avons effectué la déclaration liminaire qui suit :

Monsieur le Président,

Le contexte dans lequel est convoqué ce CTL est particulièrement préoccupant, voire inquiétant, du point de vue des intérêts des agents.

En premier lieu nous constatons chaque jour l'incapacité chronique de ce gouvernement comme de tous ceux de l'Union Européenne, à maîtriser la crise sanitaire, dont il se confirme de plus en plus qu'elle consiste en fait en une crise de l'hôpital public et de la santé publique en général. Les mensonges, les incohérences, les pénuries, la domination financière des trusts pharmaceutiques et leur sur-profits indécents, la communication unilatérale confinant au martèlement médiatique, l'arrogance permanente et les incompétences multiples qui se sont manifestées sans cesse jusqu'aux plus hauts sommets de l'État, ont contribué à ruiner dramatiquement la confiance dans l'espoir scientifique représenté par la vaccination, et conduisent à présent à des situations de chaos et de confusion violente dans nombre de pays, voire dans les territoires français d'outre-mer.

Face à cette situation désastreuse, le gouvernement maintient et amplifie même ses attaques contre les droits et les conditions d'existence de la population laborieuse et des plus fragiles, tout en s'appuyant pour ce faire sur la remise en cause de plus en plus profonde des libertés publiques et la répression policière brutale. Le but nous paraît clair : il s'agit de faire payer cette crise par la grande majorité de la population, alors même que les entreprises et singulièrement les plus importantes d'entre elles, ont reçu sans la moindre contrepartie des dizaines et de dizaines de milliards d'euros. Oui, l'argent magique a été trouvé pour financer le « quoi qu'il en coûte », mais il s'avère chaque jour un peu plus que c'est sur les salaires déjà bien insuffisants des travailleurs que le gouvernement entend aller le prendre.

Ce qui est appelé dans le verbiage néo-libéral « les réformes » et que nous nommons, quant à nous, pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire le pseudonyme de la liquidation de tous les droits sociaux des salariés si chèrement conquis à la suite de la seconde guerre mondiale et dans les années soixante-dix, tous ces coups de hache contre nos intérêts continuent à s'abattre semaine après semaine : sans même parler de la remise en cause des droits des chômeurs intervenue le premier octobre dernier, et pour nous en tenir à ce qui touche directement notre champ professionnel, nous voyons dès à présent les conséquences désastreuses de toutes ces prétendues réformes qui frappent la fonction publique et notre administration en particulier :

La loi du 6 août 2019 dite de « transformation de la fonction publique » détruit les piliers fondamentaux du statut de la fonction publique tant en matière de recrutement que de carrière, de mutation, d'affectation, ainsi que les garanties individuelles et collectives attachées naguère aux commissions paritaires et aux CHSCT: tout cela est désormais renvoyé au bon vouloir des « employeurs publics ». D'ores et déjà les agents en subissent les conséquences

défavorables, et se verront demain réduits à une poussière de sujets sans droits, sans statut, sans garanties, sans sécurité, livrés à l'arbitraire et à la loi de la concurrence et de la guerre de tous contre tous. Je rappelle ici que la CGT exige l'abrogation de cette loi scélérate.

Le prétendu « nouveau réseau de proximité » qui met en pièces notre administration depuis plus de deux ans, montre aujourd'hui son vrai visage : ce sont les destructions massives de postes et de services, les mutations forcées, la surcharge de travail sans fin, les objectifs démesurés, la dégradation continue de l'offre de services publics face à une demande croissante des usagers perdus entre la numérisation et les déménagements incessants des services. Partout, dans chaque service, nous rencontrons la souffrance au travail des agents, leur désarroi devant l'effondrement des missions et des moyens, leur amertume devant le manque de reconnaissance et les difficultés devant l'augmentation du coût de la vie.

Et maintenant, la ministre PANIER-RUNACHER invite les syndicats de la fonction publique à venir discuter non pas de l'augmentation des traitements, du nécessaire rattrapage de la valeur du point d'indice, de la mise à niveau du pouvoir d'achat des fonctionnaires profondément entamé depuis trois décennies. Non, ce dont il est question dans ces prétendues « discussions salariales », c'est la remise en cause de la grille unique de la fonction publique, pour aller vers l'individualisation totale de la rémunération, c'est-à-dire bien au-delà de ce qu'instaurait le RIFSEEP.

Quant aux effectifs, encore une fois notre administration va « montrer l'exemple », c'est-à-dire se voir saignée de milliers de suppressions de postes, là où déjà les manques sont criants.

Vous nous convoquez aujourd'hui, Monsieur le président, pour venir consentir à ce que vous appelez « budget participatif ». Sachez que nous ne sommes pas dupes de cette dénomination et que nous alerterons nos collègues devant cette triste pantomime. Cette enveloppe budgétaire n'a rien de « participatif », tout en est déjà décidé d'avance par l'administration.

Nous réaffirmons que les « moyens » concernés sont très largement insuffisants et ne répondent en rien aux besoins des services et aux intérêts des agents. Mais nous dénonçons également le procédé plébiscitaire qui exclut de fait les représentants du personnel et les instances représentatives. Nous considérons qu'il s'agit là d'une attaque sans précédent contre l'action et l'existence même des organisations syndicales en tant qu'organisations collectives de défense des intérêts matériels et moraux des agents. Il s'agit d'une démarche effectivement bonapartiste et césariste où le « bon peuple » n'est constitué que d'une myriade d'individus isolés, où les organisations collectives n'ont aucune place. Mais qui plus est la procédure issue de la note DG du 4 novembre 2021 est assortie d'un chantage inadmissible visant à instaurer une concurrence indigne entre les directions, et à dresser les agents contre les organisations syndicales locales qui se voudraient insuffisamment « consensuelles ». En effet, la note précise :

« Dans l'hypothèse où un accord majoritaire informel avec les organisations syndicales représentatives au CTL n'aurait pas été trouvé sur la totalité de l'enveloppe pré-ventilée, la fraction du budget n'ayant pas fait l'objet d'un accord majoritaire informel sera réallouée au profit des directions ayant trouvé un accord majoritaire sur la totalité de leur enveloppe (...) »

Le seul but est de faire croire aux agents que les syndicats doivent être d'accord avec le gouvernement, et ainsi tenter de conjurer les luttes collectives que la politique déployée par ce gouvernement et que vous mettez en œuvre avec application, ne manquera pas de susciter. Ces luttes nous les appelons de nos souhaits et de nos efforts, et nous tenterons par tous nos moyens de les aider à se frayer un chemin, pour mettre fin au désastre actuel. Mais pour autant, nous déclarons que nous ne croyons en rien à ce prétendu « dialogue social » où les organisations syndicales ne sont appelées qu'à consentir aux reculs sociaux au prix de quelques miettes insignifiantes. Ce que la DG a osé appeler un « accord historique » n'est pour nous qu'un marché de dupes, où la signature des syndicats nationaux a été extorquée et où l'on cherche maintenant à contraindre les organisations locales à signer direction par direction. C'est une mascarade inadmissible qui veut que notre consentement soit convoqué localement sous peine de perte de ce fameux « budget participatif ». Et bien, puisque vous tenez la plume et que vous nous tordez le bras, nous vous le disons tout net: nous ne vous ferons pas le cadeau d'un « refus » formel qui se traduirait par une perte pour les agents. Puisque vous nous contraignez à un contrat léonin, nous signerons en pur formalisme et par obligation, mais pour autant nous maintiendrons intégralement notre désaccord et nous dénonçons avec la plus grande fermeté ces procédés perfides. Ce qui est « historique », ce n'est que la malhonnêteté des procédés par lesquels « les employeurs », comme on dit aujourd'hui dans l'administration publique, cherchent à domestiquer les organisations syndicales. Notre signature ne vaudra nullement approbation ni crédit, mais au contraire méfiance et dénonciation.

Nous disons solennellement aux agents : On veut vous impliquer dans la gestion de la pénurie, pour mieux vous faire consentir à la perte de vos garanties collectives et instaurer la concurrence entre vous. Ne vous laissez pas faire ! La seule voie est la lutte collective pour la défense de nos droits, de nos garanties collectives, de notre grille salariale unique et de notre pouvoir d'achat, pour des effectifs statutaires suffisants pour effectuer nos missions comme elles doivent l'être, dans le cadre du service public fiscal, comptable et foncier que doit demeurer la DGFiP.

• Approbation des procès-verbaux des CTL des 14 et 23 juin 2017 :

Les PV ont été validés à l'unanimité.

2 Ponts naturels (pour avis):

Nous avons réaffirmé notre opposition au principe d'imposer des jours de congés décomptés sur le contingent des agents et nous avons refusé de « choisir » telle ou telle date. La direction a choisi alors le 27 mai et le 31 octobre.

Votes: CGT: Contre, Solidaires et CFDT: Abstention

9 Information budget participatif (pour information)

La proposition se situe à la suite de l'accord national qui est précisé dans la note DG du 4 novembre 2021. La direction précise que 80 000 €, soit environ 100 € par agent seraient proposés par la DG (quoi que « rien n'est décidé à cette étape »), et qu'il s'agirait d'une « enveloppe spécifique », mais... s'incluant dans les crédits DGF, dont l'affectation serait toutefois décidée hors CTL. Les représentants du personnel seront alors seulement appelés à approuver ou refuser, et dans ce dernier cas les sommes seraient reversées à d'autres départements.

Information déploiement VoxUsagers (pour information)

Projet porté par la DITP (« Direction interministérielle de la transformation publique ») afin de permettre aux usagers de donner leur avis (« ressenti ») sur la façon dont ils sont accueillis dans les services. Les « expériences » déjà en cours ne concernent que faiblement la DGFiP (144 « avis » formulés depuis la mise en place dans certains départements).

Nous intervenons pour dénoncer la mise en place de ce type de gadget qui ne répond qu'à la volonté d'introduire la logique du privé, des services marchands dans le fonctionnement des services de l'État et de l'administration. Nous y voyons une « Googleisation » des relations de notre administration aux usagers : évaluation, individualisation et mise en concurrence entre services, entre agents, entre usagers. Il faudrait plutôt mettre en place les moyens et les effectifs nécessaires au service attendu par les usagers.

S Résultats de l'observatoire interne 2020 (pour information)

Nous pointons les forts taux de mécontentement et d'insatisfaction exprimés par les agents, ce qui se traduit à la fois dans les réponses défavorables mais aussi dans la baisse de la participation à la consultation. On peut dire que la dégradation de la situation sociale est générale. Les agents manifestent de fortes tendances à la démoralisation face à l'absence de réponse à leurs problèmes de la part des décideurs, des politiques comme de la hiérarchie administrative.

La direction estime important de « comprendre les attentes », et note que les résultats de la DDFiP 17 sont plus nettement dégradés qu'au plan national, mais estime qu'une part s'explique par le contexte de crise sanitaire en 2020. Le directeur estime qu'une voie possible de réponse est dans l'effort de formation, que la moindre mobilité dans le département doit influer, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie au travail. En revanche il explique que l'on ne peut rien sur « les questions de politique nationale ».

6 Fiches d'analyse qualitative TBVS de l'année 2019 et 2020 (pour information)

Il ressort un accroissement du nombre des « écrêtements » d'horaires et des congés « non pris », ce qui témoigne du fait que de plus en plus d'agents ne parviennent pas à faire leur travail dans des horaires normaux et sont contraints de faire face à l'accroissement des charges de travail, souvent trop lourdes, et conséquence directe des suppressions de postes. Le malaise des agents se traduit aussi par l'augmentation du nombre de fiches de prévention des risques psycho-sociaux. Le NRP a été ressenti par nombre d'agents comme une mise en danger de leur vie familiale et professionnelle.

② Campagne d'évaluation des risques 2019-2020 (pour information)

Ce point renvoie directement à ce qui en a été exprimé lors du récent CHSCT. Nous invitons à s'y reporter.

3 Suppression des espèces - Maintien des caisses résiduelles (pour information)

Les services du département n'accepteront plus de paiements en espèces à compter du 01/01/2022.

Seuls les paiements en carte bancaire ou chèques seront acceptés à nos guichets.

Il subsistera toutefois, pour certaines opérations spécifiiques, une caisse par siège de tribunal judiciaire.

Ces caisses résiduelles se trouveront au SIP de Saintes et à la Direction à La Rochelle.

Par exception, la trésorerie La Rochelle banlieue et amendes disposera également d'une caisse acceptant le numéraire jusqu'au 31 août 2022, date de restructuration du service et du transfert de la mission amendes.

A nos yeux cette réforme est dangereuse, les usagers qui payent en numéraire à nos guichets étant souvent en difficulté sociale et financière. Ils sont aussi souvent parmi ceux qui subissent de plein fouet la dématérialisation à tout-va de notre administration.

Cette réforme pourrait être mal vécue et nous risquons d'avoir à gérer le mécontentement voire la colère des usagers aux guichets lorsque nous leur indiquerons, après avoir refusé leur paiement, d'aller chez le buraliste agréé le plus proche ...

Accueil du public - Trésorerie des Établissements hospitaliers de Saintes (pour avis)

L'activité de la trésorerie Saintes municipale et banlieue a été transférée au 1er septembre 2021 vers le service de gestion comptable de Saint-Jean d'Angély.

La trésorerie municipale de Saintes assurait préalablement l'accueil physique du public sur le site de Saintes, rue Saint-Vivien.

Sur ce site, reste implantée la trésorerie des établissements hospitaliers de Saintes, ainsi qu'une antenne provisoire du SGC de Saint-Jean d'Angély.

Les nouveaux horaires d'ouverture sont les suivants :du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 exclusivement sur rendez-vous.

Ces dispositions étant déjà en vigueur avant le CTL, nous ne les avons pas commentées.

Vote: CGT abstention, Solidaires refus de vote, CFDT abstention

La séance s'achève à 16 heures.